Cotation du 04/03/2022 à 17h35

Archos -50,00% 0,000€

ALJXR - FR0000182479 ☐ SRD ☑ PEA ☑ PEA-PME + Ajouter à : Mes portefeuilles | Mes Listes

Archos : Lancement du regroupement des actions de la société

Par Hector Chaunu
Publié le 19/01/2022 à 18h52

0

(Boursier.com) — **Archos** annonce que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue ce jour sur première convocation sous la présidence de Loic Poirier, a approuvé l'ensemble des résolutions soumises à titre extraordinaire conformément à l'ordre du jour de l'avis de convocation publié au BALO no1 du 3 janvier 2022.

Il est rappelé, comme cela a été indiqué dans les avis de réunion et de convocation relatifs à l'Assemblée Générale Extraordinaire, qu'aux termes d'une ordonnance de la Présidente du Tribunal de Commerce d'Evry en date du 26 novembre 2021, Maître Florence TULIER POLGE, domiciliée Immeuble Le Mazière, rue René Cassin, 91000 Evry, a été désignée en qualité de mandataire ad hoc chargée de représenter les actionnaires défaillants à l'occasion de l'Assemblée Générale Extraordinaire devant délibérer.

Le quorum requis pour l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant été atteint grâce à la participation d'un nombre suffisant d'actionnaires, il a été immédiatement mis fin à la mission de Maître Florence TULIER POLGE qui n'a pas eu à intervenir afin de permettre l'atteinte du quorum en représentant les actionnaires défaillants lors l'Assemblée Générale Extraordinaire. Archos tient à remercier tous les actionnaires qui se sont mobilisés.

Lancement d'un regroupement des actions de la société

La société rappelle que l'assemblée générale des actionnaires réunie le 28 octobre 2021 a approuvé une résolution permettant la réalisation d'un regroupement de ses actions des actions Archos, de sorte que 10.000 actions anciennes d'une valeur nominale de 0,0001 euro soient échangées contre 1 action nouvelle d'une valeur nominale de 1 euro.

Le Conseil d'administration, réuni le 18 janvier 2022, a décidé le lancement du regroupement des actions Archos. Le processus de regroupement des actions de la société interviendra donc dans le courant des mois de février et mars 2022.

Point d'étape sur le projet de cotation de MEDICAL DEVICES VENTURE

La Société rappelle avoir annoncé, aux termes d'un communiqué de presse en date du 2 juin 2021, qu'elle préparait un projet d'introduction en bourse de la société MEDICAL DEVICES VENTURE, filiale d'Archos, avant la fin de l'année 2021.

A ce titre, la Société annonce que l'inscription des actions MEDICAL DEVICES VENTURE aux négociations sur le marché Euronext Access + Paris devrait intervenir d'ici la fin du premier trimestre 2022, sous réserve de la décision d'approbation d'Euronext. Il est par ailleurs précisé que des engagements de souscription ont été signés par des investisseurs pour un montant total de 2,3 millions d'euros, dans le cadre d'un placement privé préalable à la cotation de MEDICAL DEVICES VENTURE sur Euronext Access + Paris (et sous réserve de la décision d'approbation d'Euronext), sur la base d'un prix par action MEDICAL DEVICES VENTURE de 12EUR ce qui représenterait un nombre d'actions nouvelles d'environ 191.665 actions et une valorisation pre-money de MEDICAL DEVICES VENTURE de 12 millions d'euros (le nombre d'actions actuel de MEDICAL DEVICES VENTURE étant de 1.000.001 actions).

Un communiqué ainsi qu'un document d'information seront publiés pour annoncer au marché la cotation effective de MEDICAL DEVICES VENTURE sur Euronext Access + Paris.